

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

CARTE
DE
COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

DOSSIER DE DEMANDE

NOM: Calarmin
PRÉNOMS: Pierre Marie
Pseudos: _____
Date et lieu de naissance: 6 juin 1925 à Gloualmezeau (Finistère)

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le 14 DEC 1959
 { défavorable }

AVIS de la Commission Nationale..... { favorable } le _____
 { défavorable }

DÉCISION { attribution } le 17 DEC 1959
 { rejet }

carte n°: 154811
-5 JAN 1960

e/c 80160

F

A/20

OFFICE DÉPARTEMENTAL de

Blessé
Catégorie

OFFICE NATIONAL

République Française -
Forces Françaises de l'Intérieur.
Certificat d'Origine de Blessures.

La Compagnie des Forces Françaises de l'Intérieur
du Canton de Ploudalmezeau commandée par Graunce
Joseph (nom de guerre: Joseph 351).

Nous Jézéquel Médecin F.F.I. domicilié à Ploudal-
mezeau certifions que Salarmine Pierre a, le 23
Août 1944, été reconnu atteint de Plaie au
 pied occasionnée par balle de fusil.

A été évacué sur l'hôpital Américain de Ploudaniel
N° 107th. puis sur l'hôpital de Landerneau, dirigé le
20 septembre 1944 sur l'hôpital F.F.I. de Ploudalmezeau
Fait à Ploudalmezeau le 3 Janvier 1945.

Nous, Lieutenant Graunce Joseph (nom de guerre:
Joseph 351), Chef cantonal F.F.I. de Ploudalmezeau,
certifions que: Salarmine Pierre, soldat F.F.I. Com-
pagnie de Ploudalmezeau, a été blessé par une balle
de fusil, le 23 Août 1944 à Bréles (Finistère).

qu'il faisait partie des F.F.I., depuis le 6 Août 1944
et que le fait relaté ci dessus est conforme à la vérité.

Fait à Ploudhuez le 3 Janvier
1965

Le lieutenant F.F.I. J. Grannec.
Signé : Grannec.

Copie certifiée conforme à l'original
Le Maire



F. F. I. du Finistère

Arrondissement de Brest.

n° 185

Fiche de démobilisation.

Unité: Compagnie de Ploudalmezeau.

Nom: TALARMIN. Prénoms: Pierre

Grade et fonctions: homme de troupe

Date et lieu de naissance: 6 juin 1925
à Portsall

Date d'entrée au service: 6 août 1944

Affaires auxquelles il a pris part: campagne de nettoyage et libération de la zone située au nord de Brest et comprise entre St Pol et le Conquet

Date de démobilisation: (1^{er} mars 1945)

P. le Lt Colonel Faucher

Commandant l'arrondissement

Le capitaine Munch.

Pr copie conforme

En Mairie à PLOUDALMEZEAU

le 19/8/1946

LE MAIRE .

[Signature]

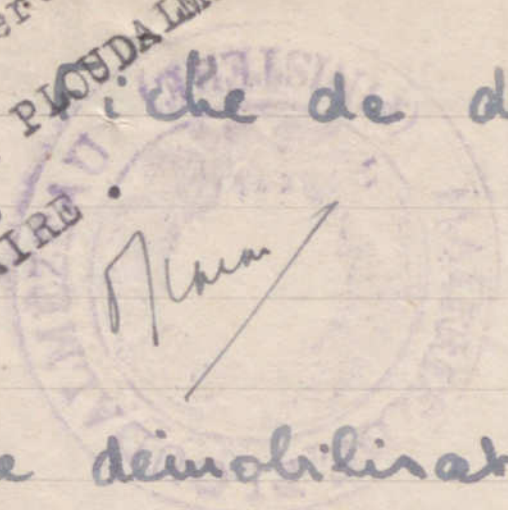
Certifié exact.

Ploudalmezeau le 6 octob 1946

Le chef cantonal

Signé : CIGALON

R. J. 149
Pr. copie certifiée
conforme à PLOUDAUMEZEAU
En Mairie le 19/8/1946
LE MAIRE



Fiche de démobilisation

N° de la fiche: 1094

N° de l'exemplaire: 3

Organe démobilisateur: 10° R. A. Vannes

1. Nom: TALARMIN. Prénoms: Pierre
2. Bureau de recrutement: Brest.
3. Matricule:
4. Classe de recrutement: 1945.
5. Classe de rattachement:
années de service: 3 semaines F.F.
années de présence aux armées
6. Date et lieu de naissance: 6 juin 1925
à Portsall
7. Département: Finistère.
8. Nationalité: français de naissance
9. Adresse avant les hostilités:
Commune: Portsall
Département: Finistère.
10. Adresse où se retire l'intéressé.
Commune: Portsall
Département: Finistère.

11. Situation de famille : Célibataire
12. Nombre d'enfants : /
13. Profession principale : Médecin
14. Armée : Infanterie
15. Dernier corps et unité d'affectation :
Groupe Ploudalmezean (Quimper)
(118^e R.I. rattaché)
16. Grade : 2^e classe.
17. Spécialité militaire : /
18. Service armé ou auxiliaire : armé.
19. Organe mobilisateur (dernier appel ^{les} ~~les~~ drapeaux)
20. Date du dernier appel ou rappel sous les drapeaux : /

Condition d'appel
21. ou de rappel
sous les drapeaux

Service dans la Réserve
Provenant des F.F.I.
du 6 août 44 au 1^{er} sep-
tembre 1946.
Rentré à l'hôpital le 19.6.44
sorti le 12.3.44.
Convalescence jusqu'au 25.1.
46

22: N'a pas reçu la peine de démobilisation
Date de démobilisation : 1^{er} mars 1946.
Certifié exact le : 1^{er} mars 1946
Le colonel Texier. et le 35^e.
Rgt. A. Cannes. P.O. le Major

107 Evacuation Hospital (S.M.)

Name: Ealarmin A.S.N: Pierre

Date & HR admitted:

Admitting diagnosis:

Operations:

Date - Hour

Débridement

23 Août 1944

Sulfadiazine

penicilline -

plâtre -

Anesthesia:

Surgeon

Blood transfusions: Date

Totals:

cc Plasma: cc.

cc Sulf: gm.

cc Tetanus cc

Penicillin: - un

Final diagnosis:

1) Fracture comminutive ouverte du naviculaire et per cuneiforme pied gauche.

Medical Officer: _____ Lod: _____ Section Chief Initials: _____

Use Reverse side for progress notes, Lab, X-Ray reports: _____

Copie de l'acte conforme à l'original



Modèle 15.

Centre de Réforme de Nantes.

Le Médecin - Chef certifie que la Commission de
réforme de Nantes -
dans sa séance du 24-1-46 a fait à l'égard de M.
Calarmine Pierre demeurant Ploudalmézeau, les
propositions suivantes.

Décision prise sur pièces.

Guerre 1939. P.F.I.

Séquelles de blessure par balle du pied gauche.

Classé service auxiliaire

Pension
temporaire
de 15%.

(9) Infirmité
ouvrant droit
à la pension.

Nantes le 22-2-46.

Le Médecin - Chef du Centre de réforme
Signé : Illudelle -

Copie certifiée conforme à l'original



29

MODÈLE N° 1.

29-07

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

~~154811~~

CARTE DE COMBATTANT
VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

Office départemental

d. FINISTÈRE

délivrée à

M. *Balarmin*

Prénoms : *Gierre Marie*

Domicile : *Kersaint, Landunvez*

Né le *6 Juin 1925* à *Ploudalmézeau*

AQUIMPER, le *5 Janvier 1950*

Le titulaire,

P/ Le Préfet,

Président de l'office départemental

Le Secrétaire Général, *Chet du S. D.*



Ministère des Pensions
des Primes et des
Allocations de Guerre.

République Française

N° 10

Centre de Réforme de Nantes.

Le Médecin - Chef du Centre de Réforme de Nantes
certifie que la Commission de Réforme de Nantes,
dans sa séance du 24 janvier 1946, a proposé
M. Calarmin Pierre pour une pension d'invalidité
de 15 p. 100 - justifiée par la maladie ou
l'infirmité suivante :

Séquelles de blessure du pied gauche.

Fait à Nantes le 6 Février 1946
Le Médecin - Chef du Centre de Réforme.
L. Hésille.

Copie certifiée conforme à l'original
Le Médecin



III^{ème} Région Militaire
Etat Major
Chancellerie

Tél: 57-03 - Poste 23

N° 2712/DR/FFCI/AT

Exécution des Prescriptions des D.M.
N° 10/EMGG/FFI du 7-2-45
N° 6363/EMA/1 du 17-5-46

Certificat d'appartenance
aux Forces Françaises de l'Intérieur.

Le Général de Division Préaud, Commandant la
III^{ème} Région Militaire certifie que:
Monsieur TALARMIN Pierre
a servi effectivement dans les Forces Françaises de l'Intérieur
en qualité de Soldat de 2^o Classe du 1^{er} juin 1944
au 23 Août 1944, date à laquelle il est rentré à
l'hôpital après blessure.

Fait le 23 décembre 1946
Le Général de Division Préaud
Cdt la III^{ème} Région Militaire,
P.O. Le Chef d'Etat Major
Signé: Illisible.

Nota: En aucun cas la présente
attestation ne peut servir d'homologation
de grade.

Copie certifiée conforme à l'original
de main



Cette partie du billet, devra, dans tous les cas, être traçée
sous enveloppe fermée.

Certificat de visite:

M. Calarmin Pierre

Grade: Soldat F.F.I. (corps, bâtiments ou service): Prest
sera admis à l'hôpital étant atteint de:

Osteite du tarse pied gauche après
blessure par balle.

A Prest le 10 janvier 1945

Le (2) Médecin Principal Hébraud.

Signé: Hébraud.

(1) Indiquer le diagnostic, les observations faites et les moyens
curatifs déjà employés - Mentionner si la blessure ou la
maladie est imputable au service et, dans le cas de maladie
contagieuse, si les déclarations prescrites par la loi ont ou
n'ont pas été faites.

(2) Grade, nom et fonctions du médecin écrits très lisiblement.

Copie certifiée conforme à l'original



Observations
du médecin traitant au moment de la sortie.
Diagnostic conforme à la nomenclature
et renseignements divers.

Numéro de la
nomenclature:

387-

Osteite du pied gauche.
Blessure par balle. Répuit son corps.

Hôpital Bel-Air de Landerneau.
Exeat le 12 Mars 1945

Le (1) Médecin principal Lafosse
Médecin Chef. P.I.

Signé: Illicible -

(1) Grade, nom et fonctions des médecins écrits très
lisiblement.

le 1^{er} janvier 1960

- 3 JAN. 1960

C.V.R./960

no

Repondre le 11/1/1960

Monsieur le Directeur,

Je vous serais obligé de bien vouloir me donner les quelques renseignements qui me font défaut en vue de la validité des services accomplis antérieurement à Août 1944 dans la Résistance.

J'ai en effet appris par la circulaire transmise à laquelle je suis attaché que les services mentionnés plus haut sont validés par l'administration. Il me faudrait pour cela faire, un certificat des états signalétiques de service militaire - Le service de la statistique est-elle en possession d'un tel certificat? N'y a-t-il pas forclusion? A toutes fins utiles, je vous signale que la demande que je vous ai faite pour l'obtention de la carte de combattant volontaire de la Résistance, date déjà de nombreux mois.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Directeur, des renseignements que vous voudrez

Je n'ai pu donner et vous prie, dans cette
attente, de agréer l'expression de ma
considération distinguée -

~~à la suite~~

Ma nouvelle adresse est :

Le Hergo par Saint-Armel
(Morbihan)

mais je pense que d'ici quelques semaines
ou quelques mois, je serai à nouveau
Finistérien -

PREFECTURE DU FINISTERE

SERVICE DEPARTEMENTAL
DE L'OFFICE NATIONAL DES
ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES
DE GUERRE

QUIMPER, le 16 DEC 1959

Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,

à M. *Zalamin Pierre* (née le 6.6.1925)
"Zy-coz", Kersaint, Landuvez
(S/C. de M. le Maire)

C.V.R./960

Monsieur

Je suis heureux de vous faire connaître que la qualité de Combattant
Volontaire de la Résistance vous a été reconnue.

En vue de l'établissement de votre carte, vous voudrez bien me faire
parvenir dans les meilleurs délais, jointe à la présente note, une photographie
d'identité portant au verso, vos nom, prénoms et adresse.

Veillez agréer, *Monsieur*, l'expression de ma considération distinguée.

*Avec mes excuses
pour le retard -
distinctions distinguées.
Zalamin*

Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,
C. FLOCH.



PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de la GUERRE

QUIMPER, le - 8 DEC. 1958

C.V.R. 960

Le PREFET du FINISTERE,
Président de l'OFFICE DEPARTEMENTAL

à Monsieur le Directeur
Régional du Recrutement et de la Statistique
Quartier Foch
RENNES

minute

OBJET : Homologation de blessure

J'ai été saisi d'une demande d'attribution de
la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance, au titre
de blessé, présentée par

M. TALARMIN Pierre Marie,
né le 6.6.1925 à Ploudalmézeau
domicilié à Kersaint en Landunvez

L'intéressé invoque qu'il a été blessé
le 23.8.1944 par balle,
au Service de la Résistance.

Pour me permettre de donner suite à la requête
susvisée, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me
faire connaître si ladite blessure a fait l'objet d'une homo-
logation, et, dans l'affirmative, de m'adresser une copie
de l'état signalétique et des services de l'intéressé.

P./ le PREFET,

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,

284
RENNES, le 8 OCT 1959

N° 9

3° REGION MILITAIRE

Le ~~Colonel~~ Colonel GILLOT
Directeur du Recrutement,

11829
DIRECTION DU RECRUTEMENT

à Monsieur Le Président
de l'Office Départemental
des Anciens Combattants et
Victimes de Guerre

N° 8155 RO 10-45

12 OCT. 1959

^a
(Quimper Finistère)

A la suite de votre demande n° CVR 960
du 8 décembre 1958, j'ai l'honneur
de vous adresser ci-joint l'Etat Signali-
tique et des Services des réservistes :

TALARMIN Pierre Marie

né le 6 juin 1925 à Ploudalmézeau (Finistère)

N° d'immatriculation: 45.290.04467

P.O. le Lieutenant RESSEGUIER

20 DEC. 1958

Mle N° 6

Rennes, le 18 DEC. 1958

Le Colonel, Directeur Régional du Recrutement
et de la Statistique

à Monsieur

*Le Président de
l'Office Départemental
des Anciens Combattants
et Victimes de la Guerre
à Quimper (F^{tee})*

III° REGION MILITAIRE

DIRECTION REGIONALE
DU RECRUTEMENT ET DE
LA STATISTIQUE

Quartier Foch- RENNES

Tél. 57.71 - Poste 511

N° 8155 RO/D. 145

Votre demande C.V.R. 960
concernant le réserviste : TALARMIN Pierre Marie né le 6 juin 1925 à Ploudalmoréau (Finistère) Classe ET
N° Mle 45-29-4461, Recrutement de RENNES en date du 8 décembre 1958
m'est parvenue le 16 décembre 1958.

Un certain délai est nécessaire pour me permettre de vous donner
satisfaction. Toute diligence sera faite pour que ce délai soit réduit au minimum.
(Le dossier de TALARMIN étant incomplet des enquêtes sont en cours auprès des organismes détenteurs
d'archives.)



P.O. Le Commandant BOUTIN

Le 5 avril

1958

Monsieur *Talarnin, Pierre* demeurant
rue à *Kersaint, 9 Lantunvez à (Ty-Coz)* (Finistère)
né le *6 juin 1925* à *Plouvalmezeau*
à *(Finistère)*

Monsieur le PREFET DU FINISTERE,
Président de la Commission Départementale pour la
Carte du Combattant Volontaire de la Résistance.
QUIMPER

Référence : Circulaire Interministérielle B.1258
II4.486 P.M./6 du 3.8.1950 (B.O.P.P.)
page 2.723).-

Me référant à la circulaire ci-dessus désignée,
J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveil-
lance la reconnaissance totale de mes services dans la
Résistance.

En espérant que ma demande sera agréée,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à
l'assurance de ma haute considération.

Talarnin

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

QUIMPER, le 1^{er} MARS 1950 1950

Monsieur *Balarnin Pierre*
né le 6/6/25 *Le Tréhou*
(s/couvert de M. le Maire)

H. J.

Monsieur,

Je suis heureux de vous faire connaître que votre qualité d'ancien Combattant de la Guerre 1935-45 a été reconnue.

En vue de l'établissement de votre carte, vous voudrez bien me faire parvenir, jointe à la présente note, une photographie du format 3 X 4 portant au verso vos nom, prénoms et adresse.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.

C. FLOCH

4
Département de Finistère
Arrondissement de Brest

Bataillon F.F.I. de Ploubalmezeau 29-07

C'est au verso

- Attestation -

Je soussigné Gramme, Joseph, Capitaine et rebaptisé, Chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, Médaille de la Résistance Française, Médaille des services volontaires dans la France Libre n° 26762, Croix du Combattant Volontaire 1939-1945, carte d'Insigne de la Résistance, Carte du Combattant Volontaire de la Résistance, demeurant actuellement à "Argenton", à Landunvez (Finistère) certifie sur l'honneur, que Monsieur Talarny Pierre, né le 6 juin 1925 à Ploubalmezeau, demeurant à la rue Victor Aubert, à Brest, est inscrit au Groupement de Résistance de Ploubalmezeau, à la date du 5 novembre 1943. -

Durant la clandestinité, son activité a été continue, a distribué des tracts et journaux clandestins, dans la Région de Ploubalmezeau, Portsall et Landunvez; lui a fourni des renseignements très précieux sur l'ennemi cantonné dans ces lieux; a participé à l'instruction des armes détenues par le Groupement; a participé à différents coups de main contre l'occupant -

A compter du 6 août 1944 a participé aux différents combats qui ont eu lieu pour la libération des communes des cantons de Ploubalmezeau - St Remy - Le Conquet et Brest (siège de 44 jours). -

A été blessé par balle le 23 août 1944 à Pordic -
Démobilisé du Groupement à date du 30 septembre 1944 -

Monsieur Talarny Pierre a servi avec honneur et fidélité dans les rangs de la Résistance française -

A Argenton, le 1^{er} janvier 1962

Le Capitaine Gramme, Chef cantonal de la Résistance

et Commandant le Bataillon F.F.I. de Ploubalmezeau

Je soussigné, Salain Fernand, ex-adjoint au Chef Cantonal de la Résistance commandant le Bataillon F.F.I. de Ploubalmezeau certifie sur l'honneur exacts et sincères les faits relatés ci-dessus

Brest le 4 janvier 1962

Alain

par
v^u
R. Benoit

LIBERATION NATIONALE
1944



POUR VALIDATION
Le Lt-Colonel de CARVILLE
Liquidateur de LIBÉ-NORD

Carville / Swan

Bureau F. F. C. I. régional

N° 10.604 BR FFCI/FI-N.
C. A. 3.
7.2.1950 RENNES..

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA III° RÉGION MILITAIRE, certifie que:

Monsieur TALARMIN Pierre, Marie *alias*
né le 6 Juin 1925 à PLOUDALMEZEAU (Ftère)
actuellement domicilié à LE TREHOU (Ftère)

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, ~~composées des cadres de batailles des unités F.F.I.~~ et dans les départements ci-après:

FINISTÈRE - Bataillon de PLOUDALMEZEAU du 6.8.44 au 10.8.44

du _____ au _____

du _____ au _____

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur.

Circonstances particulières

Monsieur TALARMIN Pierre, Marie a continué à servir dans sa formation après la libération jusqu'au 23.8.1944 date à laquelle il a été hospitalisé.

est rentré dans ses foyers

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

Le présent certificat annule et remplace celui établi sous A RENNES, le 7 Février 1950 le N° 2712/AT en date du 23.12.46

Le Général de C.A. ARIABOSSE
Commandant la 3° Région Militaire
par délégation, le
Chef du Bureau Régional FFCI.,



Références particulières éventuelles

NOTA. — La présente pièce est le certificat d'appartenance original; le détenteur ne doit pas s'en séparer, sauf provisoirement et contre reçu, dans les procédures administratives s'il y a lieu.

29-07

W

1^{re} REGION MILITAIRE

DIRECTION REGIONALE DU
RECRUTEMENT ET DE LA
STATISTIQUE

M. le N° 147

Modèle N° 10

CERTIFICAT

Instr. Minist.
au 8 Juin 1911

de

QUARTIER FOCH - RENNES
TEL. 57.71 - P. 99 & 149

POSITION MILITAIRE

N° 862/65.1

-----000-----

Le Colonel, Directeur Regional du Recrutement et de la
Statistique de la 1^{re} Region Militaire, certifie que le nommé :
TATARDON... Pierre... Né le 2. Juin 1895... a. Préval... Pontalvezeau
Departement de Finistère... de la classe 1914... de la Subdivi-
sion de Landerneau... Canton de Pleuval... inscrit au registre
métrique sous le N° 1467... du 1. 1. 14 au 23. 8. 14 a servi dans les
Forces Françaises de l'Asie Mineure... service combattant... comme service sédentaire
Quintillon y: 1307e 1. 1. 15 (Bou... Pontalvezeau) 1. 9. 14 au 1. 9. 14
au 1. 9. 14 1. 9. 14 1. 9. 14 1. 9. 14 1. 9. 14
depuis 1. 9. 14 jusqu'au 15. 1. 15 1. 9. 14 1. 9. 14
compagnie de 1. 9. 14 de 1. 9. 14 1. 9. 14 1. 9. 14
de 1. 9. 14 1. 9. 14 1. 9. 14 1. 9. 14 1. 9. 14
la compagnie de 1. 9. 14 de 1. 9. 14 1. 9. 14 1. 9. 14
(il est d'après les renseignements en sa possession) 1. 9. 14

LE DIRECTEUR
DE CHIEF DE SERVICE
LE DIRECTEUR

DOSSIER N° 960

A DETACHER

9 JAN 1960

et à RETOURNER au SERVICE DEPARTEMENTAL de l'OFFICE NATIONAL des ANCIENS
COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE - Impasse de la Palestine à QUIMPER -

M - Talamon Pierre

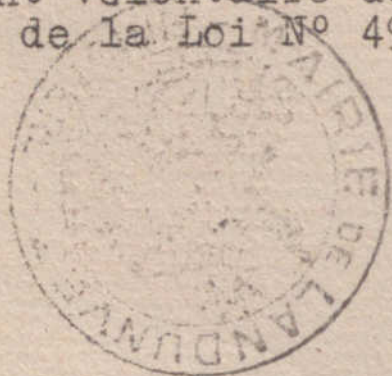
demeurant à Ty. Coz, Kersaint en Landunvez

déclare avoir reçu la carte N° 154811

de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en
application de la Loi N° 49-418 du 25 mars 1949.

A Landunvez le 7 janvier 1960
(signature)

Talamon P.





Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L. ; B. 594 du 7 novembre 1946).

960

OFFICE DÉPARTEMENTAL
ET COMBATTANT
- 6 FEV 1947
DU FINISTÈRE

IONAL

DEMANDE DE LA CARTE

ATTANTS

DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

GUERRE.

ental de

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : TALARMIN né le 6 Juin 1925
 PRÉNOMS (2) : Pierre Marie
 Pseudos (3) :
 Situation de famille : marie
 Profession : Agent d'Assurances
 Nationalité : Française
 Adresse actuelle : Le Gochon (Finistère)
Kersant en Landrivy

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) :

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) :

Étudiant à l'École préparatoire de la Marine-Marchande
Tampel, C.d.N. jusqu'en juillet 1944

80-160
2-11-1946

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :

Blaise à Bréhal lors de la marche sur Brét de la Compagnie
de Cantre de Ploudalmézeau. Ci-joint copie du Certificat d'Origine
de Blessure.

accordé
15/10
Talarmin

(1) En lettres capitales.

(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.

(3) Souligner le plus connu.

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandés ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

Entrée dans la Résistance : 6 juil. 1944.

Entrée en Maquis : 6 Août 1944. Formation : Compagnie des
Flandres, commandée par Charles Joseph (Nom de
Guerre : Joseph 351). Grade dans les F. F. C. : Homme de troupe.

Ai participé à la campagne de nettoyage et à la libération de la zone
située au Nord de Brest et comprise entre St Pabu et Le
Conquet. Blessé à Brest le 23 Août 1944.

N° 185 (Fiche de démobilisation).

CERTIFIÉ EXACT :

A. u. Viehau, le 4 Février 1947

Signature :

alaouing

960

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Office départemental de

FINISTÈRE

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : TALARMIN
PRÉNOMS (2) : Pierre
Pseudos (3) : /
Date et lieu de naissance : 6 Juin 1925 à Ploubatniveau (Finistère)
Situation de famille : marie, 2 enfants
Profession : Geomètre des Cadastre
Nationalité : Française
Adresse actuelle (4) : Kersaint, à Lantivy, à "Ty Coz"

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) : /

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération : /

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) : /

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) : Blessé le 23 Août 1944 au pied gauche par balle, évacué sur l'Hôpital américain n° 107 à Ploubatniveau -

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.
(4) Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom et le dernier lieu de résidence du résistant décédé ainsi que le nom et l'adresse de l'ayant cause.

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer }

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance.

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu.
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. E. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé.
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé; les responsabilités assurées ou les services rendus.
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.
- Les départements dans lesquels ont été accomplis les principaux actes de résistance.

a) - J'inscris au Groupement de Résistance de Ploutalmizeau
à la date du 5 février 1943.

b) - Capitaine Grames, alors à la gendarmerie de Ploutalmizeau.

c) - Durant la clandestinité mon activité a été continue,
j'ai distribué des tracts et journaux clandestins; fourni des
renseignements de toute nature, à mon chef, sur les troupes ennemies
tant à Portsall qu'à Kervant; Recruté 6 volontaires pour le
Groupement. -

A compter du 6 août 1944, j'ai participé aux différents
combats pour la libération de la zone Nord de Brest, jusqu'au
23 août 1944 date de ma blessure par balle et hospitalisé.

Désactivé, le 1^{er} mars 1946 par le 10 R. A. à Vannes.

CERTIFIÉ EXACT :

A Portsall, le 5 avril 1951

Signature,

Jalouin

MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE

DECISION GLOBALE N° A - 29/20

OFFICE NATIONAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE

en date du 17 DEC. 1959

SERVICE DEPARTEMENTAL du FINISTERE
RESISTANCE METROPOLITAINE.

Le MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE,

VU le Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre,

VU le décret n° 59-366 du 28 février 1959 relatif aux mesures propres à accélérer l'instruction des demandes de reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU l'arrêté du 11 mars 1959, portant abrogation de l'article A. 159-2 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre, et donnant délégation de pouvoirs aux Préfets, pour l'attribution et le refus du titre de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU les demandes présentées par les intéressés, en vue d'obtenir la reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance (Séance du 14 DEC. 1959)

D E C I D E :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué à :

		Carte délivrée	
		Numéro	Date
<u>Nom et Prénoms</u> :	<i>Calarmen Pierre</i>		
<u>Date de naissance</u> :	<i>6 Juin 1925.</i>	<i>154811</i>	<i>-5 JAN 1960</i>

Pour extrait certifié conforme

QUIMPER, le - 5 JAN. 1960

Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL
de l'OFFICE NATIONAL,

P./ le Ministre des Anciens
Combattants et Victimes de Guerre,
et par délégation,
Le PREFET,

signé : R. ANDRIEU



CARTE de COMBATTANT VOLONTAIRE de la RESISTANCE

FEUILLE d'EXAMEN

NOM : TALARMIN

Prénoms : Pierre Marie

Né le 6.6.1925

I - PIECES PRODUITES :CA-FFI (3^e RM) du 6.8.1944 au 10.8.1944 (voir E.S.S.)Etat préqualitatif et des Services : blanc de guerre (blanc le 23.8.44
au cours du combat de Brelès, poche de Pont)II - AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE du FINISTERE :Motif :

14 DEC 1959

{ FAVORABLE

{ DEFAVORABLE

III - AVIS de la COMMISSION NATIONALE :Motif :

{ FAVORABLE

{ DEFAVORABLE

IV - DATE de la DECISION :

DIRECTION RÉGIONALE

DU RECRUTEMENT

ET DE LA STATISTIQUE

Quartier Foch - RENNES

ÉTAT SIGNALÉTIQUE

ET DES SERVICES⁽²⁾

Numéro d'incorporation

au Corps le cas échéant :

(1)

N° 8155 RS/D-45

Numéro matricule

du recrutement : 45-290-04461

N° 1003

DE LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE.

MODÈLE N° 9.

Instruction ministérielle
du 8 juin 1911.

délivré à la demande de Monsieur Le Président de l'Office Départemental des Anciens Combattants et
victimes de guerre à Guimper (Finistère)
pour constitution de dossier

NOM : TALARMIN

PRÉNOMS ET SURNOMS : Pierre, Marie

GRADE : 2^e classe

ÉTAT CIVIL

Né le 6 juin 1925, à Ploudalmézeau

canton dudit, département du Finistère

résidant à, canton d

département d, Profession d

Fils⁽³⁾ d et

d domiciliés à,

canton d, département d

Marié le, à

alors domicilié

à, canton d,

département d

Autorisation du

Taille 1 mètre 75 centimètres.

Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.

Marques particulières :

NATIONALITÉ⁽⁴⁾ : Française

Jeune soldat (service armé) ou (service auxiliaire) de la classe de 19, de la subdivision d, n°
dans le canton d, ajourné en 19, reconnu apte au service armé en 19, et classé par le Conseil
de révision dans la * partie de la liste de recrutement comme⁽⁵⁾

Engagé volontaire pour ans, le, à, département d
(6) dans les conditions prévues par⁽⁷⁾

A été classé par le Conseil de révision dans la ^{1^{ère}} partie de la liste de recrutement de la classe de 1925 de la subdivi-
sion de Rennes n° 95 dans le canton de Ploudalmézeau

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

A servi dans les Forces Françaises de l'Intérieur dans les conditions fixées par le
décret du 30 septembre 1944 au bataillon de Ploudalmézeau du 6 août 1944
au 10 août 1944. La dernière date indiquée étant celle de la libération de
son secteur, a continué à servir dans sa formation après la libération
jusqu'au 23 août 1944 date à laquelle il a été blessé et hospitalisé.
Certificat d'appartenance aux Forces Françaises de l'Intérieur (Modèle National)

(1) Corps, service, école, organe de recrutement. — (2) Mettre « Extrait de l' » lorsque cette pièce n'est pas destinée à l'autorité militaire. — (3) Ne pas porter la filiation
lorsque cette pièce n'est pas destinée à l'autorité militaire. — (4) Indiquer, le cas échéant, si le militaire est devenu Français par voie d'option, de naturalisation, de déclara-
tion ou de réintégration. — (5) Compléter, suivant le cas, par les mentions : « bon absent », « fils d'étrangers », « marche avec la classe de... », « omis de la classe de... », « marche
avec la classe de... », etc. — (6) Mettre « se trouve » ou « ne se trouve pas ». — (7) Préciser la loi de recrutement et son article.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES (suite).

délivré par le Général commandant la 3^e Région Militaire le 7 février 1950 sous le Numéro 10604 BR FFCI / FIN. Resté hospitalisé jusqu'au 15 octobre 1944 en congé de convalescence du 16 octobre 1944 au 10 janvier 1945. Réhospitalisé du 11 janvier au 12 mars 1945. En congé de convalescence du 13 mars 1945 au 25 janvier 1946. Classé service auxiliaire par la Commission de Réforme de Nantes du 24 janvier 1946. Rejoint son corps le 26.1.46. Démobilisé et rayé des contrôles le 1^{er} mars 1946. Maintenu service auxiliaire par la Commission de Réforme de Nantes du 16 décembre 1948.

CONDAMNATIONS (1).

DÉDUCTION SUR LA DURÉE DES SERVICES (2) : _____ ans, _____ mois, _____ jours.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne opérations cd. du 6. 8. 1944 au 22. 8. 1944
Blessure de Guerre Cd. — 23. 8. 1944 — 22. 8. 1945

BLESSURES, CITATIONS.

Blessure de Guerre — Blessé par balle au pied gauche le 23 août 1944, au cours du combat de Bréilès (Fruistes)

DÉCORATIONS.

Date de libération du service militaire : _____

(1) Ne porter les condamnations que lorsque cette pièce est destinée à l'autorité militaire.

(2) Voir l'article 34 de l'instruction du 8 juin 1911.

(3) Le Directeur régional du Recrutement et de la Statistique.

A **RENNES**, le **8 OCT 1959** 19



Le Colonel GILLOI, Directeur
du Recrutement de la 3^e R. M.
P. G. le Lieutenant RESSEGUIER

[Handwritten signature]

6 AVR. 1970

Le SECRETAIRE GENERAL
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,

à Monsieur le Commandant
du Bureau de Recrutement
B.P.M. 103

FG/EC N° 04158

- R E N N E S -

O B J E T : Croix du Combattant Volontaire de la guerre
1939-1945.

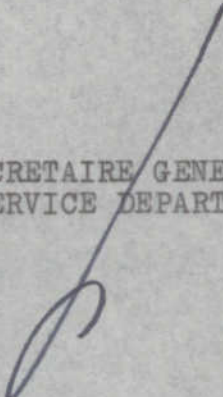
REFERENCE : Votre lettre n° 752 R5/DECO/CCV du 26 Mars 1970.

Comme suite à votre lettre visée en référence,
j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, l'attestation
destinée à compléter la demande de Croix du Combattant Volon-
taire de la guerre 1939-1945, présentée par :

- M. TALARMIN Pierre Marie
né le 6 Juin 1925 à PLOUDALMEZEAU
n° d'immatriculation : 45-290-04461.

P.J. : I -

Le SECRETAIRE GENERAL
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,


F. DEUDON

6 AVR. 1970

Le SECRETAIRE GENERAL
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,

ATTESTE que :

- par décision préfectorale en date du 17 Décembre 1959, le titre de Combattant Volontaire de la Résistance a été attribué en application des dispositions de l'article R. 254-2° du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, à
 - M. TALARMIN Pierre, Marie
né le 6 Juin 1925 à PLOUDALMEZEAU (Finistère),
- l'intéressé, à qui la carte de Combattant Volontaire de la Résistance a été délivrée sous le n° I54 8II, le 5 Janvier 1960, justifie de services de Résistance homologués du 6 Août 1944 au 10 Août 1944 au titre du Bataillon de PLOUDALMEZEAU, dans lequel il a continué à servir après la Libération jusqu'au 23 Août 1944, date à laquelle il a été blessé^(I) et hospitalisé (C.A.F.F.I., Modèle National n° IO604, 3e R.M., délivré le 7 Février 1950).

Le Bataillon de PLOUDALMEZEAU figure, pour la période du 31 Mai 1944 au 10 Août 1944, sur la liste des formations de la Résistance du Finistère reconnues combattantes (cf. B.O. Guerre Vol. n° 328-3, page 207).

F. DEUDON

(I) Blessure homologuée comme blessure de guerre.

III^e RÉGION MILITAIRE

A RENNES, le 26 MARS 1970

BUREAU DE RECRUTEMENT

Quartier Foch — 35 - RENNES

Téléphone : 50-55-71

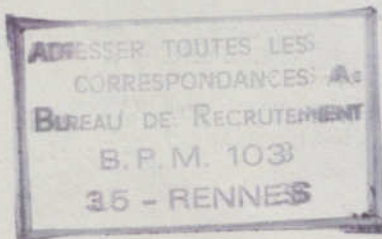
Poste : 295 à Foch

N° 752

RS/DROO/OJV

Clf :

Le Lieutenant-Colonel GRIGN
Commandant le Bureau de Recrutement.



à Monsieur le Secrétaire Général
de l'Office National
des Anciens Combattants
Service Départemental du Finistère
à QUIMPER



04579

OBJET : Croix du combattant volontaire de la guerre 1939-1945.

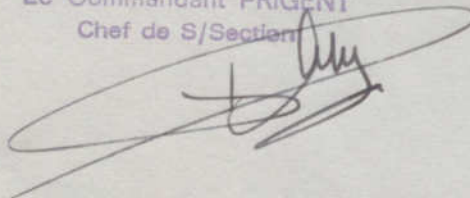
RÉFÉRENCE : Instruction Interarmées n° 7000 SD/CAB/DROO/X du 28 février 1967
J.O. du 11 mars 1967 page 2401.

Monsieur TALARMIN Pierre, Marie,
né le 6 juin 1925 à PLOUDALMEZEAU (Finistère)
numéro d'immatriculation : 45-290-04461,

titulaire de la carte du combattant volontaire de la résistance n° 154.811
délivrée par vos soins le 5 janvier 1960, a demandé l'attribution de la
croix du combattant volontaire de la guerre 1939-1945.

Pour me permettre de compléter le dossier de ce candidat, j'ai
l'honneur de vous demander de bien vouloir établir et m'adresser l'attestation
d'appartenance à une unité combattante prévue au titre II paragraphe 2 b, de
l'instruction citée en référence.

PAR DÉLÉGATION
Le Commandant PRIGENT
Chef de S/Section



M. Le Gall.

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL
des ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES de la GUERRE

Impasse de la Palestine
Tél.: I4-50

C.V.R. n° 960

25 francs
en timbres-poste

QUIMPER, le

12 DEC. 1958

Le PREFET du FINISTERE
Président de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,

à Monsieur le Procureur de la République
près le Tribunal Civil de

Brest

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir,
dès que possible, un bulletin (N° 2) du casier judiciaire concernant :

M. Calarmin, Pierre Marie
né à Ploudalmézeau
le 6 juin 1925.

Cette pièce est destinée à être jointe à un dossier administratif.

P/ le PREFET,
Le SECRETAIRE GENERAL de
l'OFFICE DEPARTEMENTAL DELEGUE,

C. FLOCH

P.S. - Prière de joindre la présente note au bulletin demandé.

Casier judiciaire du Tribunal Civil de Brest

Bulletin

16 DEC. 1958

BREST, le

Le Procureur de la République,

Le Greffier,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

de
Finistère

ARRONDISSEMENT

de
Brest

MAIRIE

de

PORTSALL-PLOUDALMEZEAU (Finistère)

Loi du 23 Décembre 1928

Article 7. — Toute personne qui place un enfant en nourrice, en sevrage ou en garde, moyennant salaire est tenue sous les peines portées à l'article 348 du Code pénal d'en faire la déclaration à la Mairie de la Commune où a été faite la déclaration de naissance de l'enfant.

Litraison Coof, Tonneins

BULLETIN DE NAISSANCE

Le *Sept Juin mil neuf cent vingt cinq*
est né un enfant du sexe *masculin* nommé _____

_____ *Pierre Marie Calarmin* _____

fil *s* de *François Calarmin* _____ profession *Mareyeur*

et de *Joséphine Corolleur* _____ profession *Commerçante*

demeurant à *Beg. al. Lan Portsall en Ploudalmezeau* _____

Mention marginale: *A contracté mariage le 11 septembre 1946, à Landmarz avec Mme Marie*

A *Portsall* le *5 avril* 1958

P. Le Maire,

L'Adjoint Spécial,

Arzennault



DÉPARTEMENT

FINISTÈRE

MAIRIE

de

PLAUDALMEZEAU

Extrait du Registre des Actes de Naissances

Le six Juin

mil neuf cent vingt cinq

à 15 heures est né TALARMIN Pierre Marie

masculin

du sexe

de François Marie TALARMIN

né à PLAUDALMEZEAU (Finistère)

profession de maréyeur

et de Joséphine COROLLEUR, son épouse

née à PLAUDALMEZEAU

profession de sans

domiciliés à Beg-er-Ian en PLAUDALMEZEAU

Dressé par nous, le huit Juin

mil neuf cent vingt cinq à 16 heures sur déclaration

de son père

qui a signé après lecture faite.

Pour extrait conforme :

31 JUIN 1946

Délivré le

Pr. LE MAIRE,

Le Conseiller délégué.



[Handwritten signature]